



C.F.P.P.A. de la mer et du littoral
BOURCEFRANC LE CHAPUS



APPRENEZ AVEC NOUS
CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT

rue William Bertrand,
17560 BOURCEFRANC
05 46 85 98 20
cfppa.bourcefranc@educagri.fr

TAUX DE REUSSITE

100 % (EN 2021)

TAUX D'INSERTION

100 % (EN 2021)

TAUX DE SATISFACTION

88 % (EN 2021)

MISE À JOUR ET VALIDÉE LE 30/11/2022

Nous vous guidons à l'aide de nos formations, notre centre peut vous aider à élaborer votre projet professionnel et vous accompagne dans votre évolution.

LE
CAPITAINE 200
ET CAPITAINE
200 PÊCHE

LA FORMATION

Le brevet de Capitaine 200 et Capitaine 200 pêche permet d'occuper une fonction de commandement sur les navires armés au commerce ou à la pêche, d'une jauge brute égale à 200 UMS, ou à bord de navire armé à la pêche d'une longueur égale ou supérieure à 24m.

PUBLIC CONCERNE

Salariés et demandeurs d'emploi.

L'inscription se fait sur dossier. Une commission de recrutement est réalisée 2 mois avant le début de l'action de formation. Une session est planifiée une fois par an au mois d'août. Nous consulter pour les dates.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

FINANCEMENT ET REMUNERATION

Diverses possibilités (Conseil Régional, OPCO, personnel, employeurs, Pôle emploi, CPF...), selon votre cas, contactez nous.

CAPITAINE 200: RNCP 25323

CAPITAINE 200 PÊCHE: RNCP 8325

CONTENU CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 20 AOÛT 2015 MODIFIÉ, RELATIF À LA DELIVRANCE DU BREVET DE CAPITAINE 200 ET 200 PÊCHE, ET ANNEXES II ET III FIXANT LE PROGRAMME DE FORMATION ET D'EVALUATION, CONSULTABLE SUR WWW.UCEM-NANTES.FR

MODALITES

Une durée maximum de 581 heures en temps plein (parcours individualisé), pour un coût de 8 715 €.

Formation dispensée en centre.

Voies de formation : Formation continue et VAE (sauf module pêche).



OBJECTIF ET CONTENU

Module P1-1 « Navigation »:

- Navigation, Stage radar, Météorologie, Règles de barre, feux balisage, signaux, Tenue de quart, Manœuvre, Anglais SMCP.

Module P2-1 « Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord »:

- Description et construction / Stabilité / Sécurité.

Module M1-1 « Machines marines »:

- Moteurs diesel et à allumage commandé moteur, hors-bord, auxiliaire et sécurité.

Module M2-1 « Electricité »:

- Lois générales de l'électricité / L'électricité à bord.

Module NP-1 « Module National Pont »:

- Environnement règlementaire et rapport de mer.

Module « Pêche »:

- Techniques de pêche, Règlementation des pêches maritimes, Gestion d'un navire de pêche artisanale, Traitement et conservation des captures.

Modules spécifiques :

*Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers.

*Certificat Général d'Opérateur ou Certificat Restreint d'Opérateur.

*Médical niveau I ou II.

*CFBS (Certificat de Formation de Base à la Sécurité).



PRE-REQUIS

- Avoir 20 ans le jour de la demande de brevet.
- Etre titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité.
- Justifier d'une attestation de natation.
- Justifier de 6 mois de temps de navigation.
- Etre titulaire du Certificat de Formation de base à la sécurité.
- Etre titulaire du Certificat de Matelot Pont ou du Certificat d'Initiation Nautique.



DIPLOME

Le brevet de capitaine 200 et 200 pêche sont délivrés par la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique aux candidats qui ont suivi l'ensemble des modules et qui sont admis à l'examen.

Evaluations écrites, orales et pratiques pour les différents modules.

Le parcours est adapté suivant les modules modules déjà acquis.

Une revalidation est requise dans le cas où le candidat ne justifie pas de 12 mois de patron dans les 5 ans qui suivent l'obtention du Brevet.

Possibilité de poursuite en Brevet de Capitaine 500.